



Eugénie-les-Bains



Juin 2018



EDITORIAL

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve dans ce bulletin municipal de fin de printemps et de début d'été !

Les dernières actualités municipales (comptes administratifs, budget, compte-rendu de conseil municipal...) y sont détaillées.

La fiscalité reste inchangée, malgré les investissements conséquents cumulés depuis 2014.

Vous y trouverez aussi toutes les manifestations organisées par les différentes associations de notre commune. Une nouveauté du 13 juillet au 10 août « Eugénie les Flots » : je vous invite à venir découvrir cette animation tous les jours de 14H à 20H, avec une particularité, un concert gratuit chaque vendredi.... enfin un peu de soleil !!!

Je vous souhaite un très bel été et vous assure de l'investissement de l'équipe municipale pour continuer à faire de notre village un endroit où il fait bon vivre.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Marius CANTARELLI né le 20/03/2018

Nolan LAPRADE né le 26/03/2018

Justin LUCMORT né le 04/06/2018

CARNET DE DECES

C'est avec une grande tristesse que nous soulignons le départ des eugénoises et eugénois qui nous ont quittés :

Bernard DEHEZ décédé le 25/12/2017

Aristide DUTOYA décédé le 09/01/2018

Marc MERIAU décédé le 14/03/2018

Angéla BUENO épouse STADELMANN décédée le 16/03/2018

Christiane CASTANDET décédée le 28/04/2018

Irène LASSERENNE décédée le 19/05/2018

MARIAGE

Serge KWARTNIK et Evelyne LACROUTS mariés le 31/03/2018

Jérôme LUCMORT et Coralie LAFAGE mariés le 30/06/2018

Louis CARLES et Cécile CAPDEVILLE mariés le 07/07/2018

Philippe BRETHES
Maire



SOMMAIRE

Les informations communales	p. 2
Les informations communautaires	p. 19
Le coin des associations	p. 24

Infos pratiques

La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains
Tél : 05 58 51 15 37

E-mail : mairie.eugenie@wanadoo.fr
<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Facebook "Eugénie les Bains animations" :
<https://fr-fr.facebook.com/pages/Eugénie-les-Bains-animations/106187096146451>

Horaires :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 12h30 et
de 13h45 à 17h30

Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

Les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2018

Membres présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absent excusé : M. Francis DUPOUTS.

DETR 2018 – Réfection des façades de l'église

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de restaurer les façades et contreforts de l'église afin de garantir la conservation de cet édifice. Cette opération est reportée depuis plusieurs années faute de financement.

L'entreprise THM, spécialisée pour les travaux sur monuments anciens, lors de son intervention pour réparer le clocher de l'église fin 2016, a évalué les travaux de façades à réaliser et en a estimé le coût. Le devis portant sur la restauration des façades et des contreforts Sud, Est et Nord s'élève à la somme de 149 164.42 € HT, soit 178 997.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal conscient de la nécessité de réaliser ces travaux de restauration rapidement afin de garantir la bonne conservation de l'église décide de lancer cette opération le plus rapidement possible.

Considérant d'autre part du coût élevé des travaux qui va fragiliser le budget communal durant plusieurs exercices, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter auprès de M. le Préfet des Landes une demande de subvention, au titre de la DETR 2018, pour participer au financement des travaux de restauration de l'église,
- adopte le plan de financement ainsi qu'il suit :
 - DETR 40 %
 - Participation communale 60 %
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D'autres entreprises spécialisées seront sollicitées pour établir des devis.

Les travaux d'aménagement des espaces verts autour de l'église sont repoussés après la réfection des façades.

Jugement du tribunal de police à l'encontre de M. MELLERIN

Le Tribunal de Police de Mont-de-Marsan a jugé M. Jérémy MELLERIN prévenu des chefs de violence et dégradations de matériel communal lors des fêtes patronales le 14 août 2016.

M. MELLERIN a été condamné à effectuer 70 heures de travail d'intérêt général et à payer différentes amendes aux victimes de violences physiques ou morales.

Déplacement du réseau assainissement route des Baignants

Le réseau dit « des 3 pins » est un réseau privé qui dessert le complexe hôtelier puis traverse des terrains privés pour rejoindre le réseau public route de Geaune.

Ce réseau cause des bouchages au niveau de la jonction en aval mais le propriétaire ne peut le rétrocéder au SYDEC pour lui confier l'entretien car les servitudes de passage sur les terrains privés ne peuvent être régularisées.

Pour résoudre ce problème le SYDEC a été sollicité par la Mairie pour étudier la possibilité de créer un réseau public, en grande partie sur voie communale, pour abandonner la portion litigieuse et faciliter les opérations de rétrocession et d'extension du réseau existant. Le SYDEC prendra en charge la totalité des travaux dont le montant est estimé à 59 300 € HT.

Recensement des parcelles à valoriser DDTM Landes

La DDTM a été mandatée par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers pour effectuer le recensement des "parcelles à valoriser" sur le département des Landes.

Un recensement a mis en évidence des parcelles qui a priori seraient susceptibles d'être sous exploitées. Le résultat a été exposé en mairie lors d'une réunion de travail à laquelle participaient le maire, le Président de l'ACCA et M. Frédéric LAMOTHE représentant le milieu agricole.

La cartographie des parcelles potentiellement à valoriser est consultable en mairie.

Remplacement d'un candélabre accidenté

Un candélabre du réseau d'éclairage public, route de Nicolas, a été cassé par un véhicule qui ne s'est pas signalé. La déclaration d'accident n'a pu donc être effectuée. De ce fait, le coût du remplacement est de 1 732 € TTC dont 433 € à charge de la commune.

Vote du budget 2018 du Lotissement Iragon

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les propositions du Budget Primitif Lotissement IRAGON, exercice 2018, qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Investissement	240 000 €	240 000 €
Fonctionnement	240 250 €	240 250 €

Indemnités de fonction des élus

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 et suivants, VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 fixant, à compter du 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant que la délibération du 22/04/2014 fixant les indemnités de fonction des élus et faisant référence à l'indice terminal 1015 n'étant plus légale, il convient de l'abroger et d'en prendre une nouvelle faisant référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé à 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celui des adjoints à 6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux des indemnités de fonction :

- maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- adjoints : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT, un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Renouvellement du bail de location gérance de la supérette alimentaire à Monsieur MOREAU

Le Conseil Municipal,

- Considérant le bail de location signé avec M. MOREAU le 12/01/2015, pour la location gérance de la supérette alimentaire,
- Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 27/02/2015,
- Décide de reconduire le contrat de bail pour une durée de trois ans allant du 01 février 2018 au 31 janvier 2021 sans augmenter le loyer mensuel qui est donc maintenu à 950 € HT pour la période,
- Charge M. le Maire de l'application de la présente délibération.

Avenant à la convention de médecine du travail 2018

Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention établie par le Centre de Gestion pour l'adhésion de la Commune au Service de Médecine Préventive, à compter du 01 janvier 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, mandate M. le Maire pour signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Aide accordée aux familles eugénoises dont les enfants fréquentent le centre de loisirs d'Aire sur l'Adour en 2018

Le Conseil Municipal décide de renouveler, en 2018, l'aide accordée aux familles eugénoises dont les enfants fréquentent le centre de loisirs d'Aire sur Adour.

Le montant de l'aide est fixé à 5.00 € par jour et par enfant, avec une durée maximale de 21 jours par an et par enfant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Lancement de la procédure de cession du chemin rural « des Baignauts »

- Vu le Code rural, et de la Pêche Maritime, articles L.161-1 à L.161-10-1, articles R.161-25 à R.161-27
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration articles L.134-1 et L.134-2, articles R.134-3 à R.134-30
- Considérant que le chemin rural, sis section F Lieudit « Les Baignauts » qui longe les parcelles F 124, F 126 et F 127 est devenu impraticable et que cette voie de liaison est maintenant inutile car plus utilisée par le public,
- Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.
- Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Constate la désaffectation du chemin rural,
- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
- Demande à M. le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Démission de Mme Catherine AUGER MALET du poste d'adjoint technique 30/35^{ème}

Par lettre du 28 janvier 2018, Mme Catherine AUGER MALET a fait connaître sa décision de démissionner du poste d'adjoint technique qu'elle occupait à raison de 30 heures hebdomadaires jusqu'à sa mise en disponibilité au 01 mai 2015.

Analyse financière du budget communal

M. le Maire fait la synthèse de l'analyse financière de la commune d'Eugénie-Les-Bains réalisée par Mme la Trésorière d'Aire sur l'Adour pour la période 2014-2016.

- Capacité d'autofinancement brute et nette en progression par rapport à 2015

- Bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de diminution des dotations et des ressources fiscales
- Dépenses d'équipement en progression par rapport à 2015 : place arènes (86 294 €), parking école (31 920 €), mini-golf (75 000 €). Le financement des investissements 2016 a principalement été assuré par le fonds de roulement.
- En conclusion, l'endettement reste maîtrisé. La collectivité supporte le remboursement de gros emprunts réalisés à long terme en 2002 (970 182 €) puis en 2012 (400 000 €) dont les échéances se poursuivront encore plusieurs années. L'encours de la dette, bien qu'en diminution par rapport à 2015, reste très important puisqu'il est de 1 820 € par habitant.

Questions diverses

- Le Conseil Municipal demande aux employés communaux d'effectuer les travaux suivants :
 - Laver la rue principale ainsi que le mobilier urbain et les façades des arènes
 - Relever le trottoir affaissé à l'angle de la Rue Vielle et de la Rue des Thermes, côté Maison Rose
 - Réparer le séparateur placé au milieu de la Rue des Thermes et protéger les vis ou boulons qui dépassent du bois
 - Boucher les trous sur le parking de l'école, côté ancienne poste
- Voir comment remédier au problème des passerelles bois glissantes
- Rappeler le SICTOM pour définir l'emplacement des conteneurs à ordures ménagères au lotissement Badoucat.

Séance du 26 février 2018

Membres présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHERS, Nicole BRETHERS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absent excusé : M. Jean-Pierre DUPOUY

Mandatement de dépenses d'investissement avant vote du budget principal communal 2018 - Acquisition d'un four, d'une armoire chaude et ustensiles pour la salle d'animation

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les acquisitions d'un four mixte et d'une armoire chaude ont été réalisées auprès du fournisseur EVI PRO afin d'équiper la salle d'animation avant la reprise de la saison thermale.

Le coût total de ces acquisitions s'élève à : 10 704.36 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les factures d'investissement correspondantes avant le vote du budget principal 2018 et relatives à l'opération d'investissement 2018 n° 1801 intitulée « Acquisition four et armoire chaude pour la salle d'animation » :

- Facture 010135 du 26/01/2018 – EVI PRO 64140 LONS – Armoire chaude TECHNOCHAUD : 3 438.36 € TTC
- Facture 010136 du 26/01/2018 – EVI PRO 64140 LONS – Four mixte RETIGO : 7 266.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorise M. le Maire à payer les deux factures précitées avant le vote du budget 2018 pour la somme TTC de 10 704.36 € TTC
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2018, opération 1801 en section d'investissement.

Mandatement de dépenses d'investissement avant vote du budget principal communal 2018 – Travaux de mise aux normes de l'ascenseur dans le cadre de l'ADAP. Opération d'investissement 1705.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise aux normes de l'ascenseur ont été réalisés par l'Entreprise THYSSENKRUPP. Le coût de cette mise aux normes s'élève à 6 256.56 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater la facture d'investissement correspondante avant le vote du budget principal communal 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- autorise M. le Maire à payer la facture n° RF1254610 d'un montant TTC de 6 256.56 € avant le vote du budget principal communal 2018
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2018, opération 1705, en section d'investissement.

Séance du 05 mars 2018

Membres présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absent excusé : M. Jean-Pierre DUPOUY

Convention n° 2 d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde du Centre de Gestion des Landes – Schéma départemental défibrillateurs

Le Centre de Gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes viennent de nous transmettre une proposition d'adhésion au schéma départemental défibrillateurs.

Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- Mission d'information générale
- Mission de formation
- Mission d'assistance maintenance des équipements
- Mission de mise à disposition du matériel.

M. le Maire donne lecture de la convention d'adhésion.

Compte-tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, il propose d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 « conditions financières », la prise en charge des frais y afférant.

S'agissant de la commune d'Eugénie-Les-Bains, le coût annuel sera de 350 € pour un défibrillateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de Gestion des Landes.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adhésion à la prestation ALPI : Délégué à la Protection des Données

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après avoir pris connaissance de l'exposé fait par l'Association Landaise Pour l'Informatique,

décide de faire adhérer la commune à la prestation « Délégué à la Protection des Données - DPO/RGPD » qui remplace la prestation du Correspondant Informatique Liberté mutualisée à laquelle elle adhère actuellement. La cotisation annuelle pour cette nouvelle prestation est de 90 €.

M. le Maire est chargé de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Etude pour l'aménagement du Lotissement Iragon

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à M. Philippe LAFITTE, géomètre à Saint-Sever, d'établir une étude chiffrée pour l'aménagement du lotissement Iragon.

Le Conseil Municipal étudiera ensuite les deux propositions faites par M. LAFITTE et M. LA GOUTE afin de passer commande auprès de l'un des deux géomètres.

Attribution d'une subvention à l'Association Les Amis d'Henri Emmanuelli

M. le Maire suggère au Conseil Municipal de rendre hommage à M. Henri EMMANUELLI en octroyant une subvention à l'Association qui va édifier un mémorial à Laurède, commune où il résidait.

Il expose que, compte-tenu de l'aide financière et morale qu'avait apportée le Député Henri Emmanuelli à la Commune d'Eugénie-Les-Bains au cours de ses mandats successifs, il considérait qu'il était normal de faire un geste, en reconnaissance des services rendus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association, afin de contribuer au financement du mémorial de Laurède qui sera érigé en l'honneur de celui qui fut député et président de notre Département.

Recensement des chemins ruraux et servitudes de passage

Un recensement des chemins ruraux et des servitudes de passage a été effectué par le secrétariat de mairie à partir des renseignements présents sur le plan cadastral. Ce recensement n'est pas forcément exhaustif et M. le Maire invite donc les conseillers municipaux à faire un travail de terrain en vue

d'apporter des éléments ou des informations complémentaires, chacun sur les secteurs qu'il connaît.

A partir des résultats obtenus, un plan sera mis à jour par la mairie et porté à la connaissance du public qui sera tenu de respecter le droit public ou privé.

Taxe de séjour

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, dans le cadre de la compétence Tourisme qu'elle exerce, collecte la totalité de la Taxe de Séjour et reverse à la commune d'Eugénie-Les-Bains la part qui est perçue sur le territoire communal.

Il s'avère que certains hébergeurs ne respectent pas les délais impartis pour reverser la taxe perçue auprès des clients à la collectivité. Il s'en suit, pour notre commune, une baisse de recettes de l'ordre de 10 000 € pour l'exercice 2017. Même si ces fonds seront intégralement récupérés sur l'exercice 2018, cet état de fait n'est pas tolérable et le Maire appelle les logeurs Eugénois à être plus respectueux des délais réglementaires.

Mission d'études pour l'aménagement d'un pôle de santé dans l'ancien presbytère

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des deux offres reçues en mairie portant sur la mission d'études pour l'aménagement d'un pôle santé dans l'ancien presbytère et lui demande de se positionner pour missionner un des deux cabinets.

Mme Céline BRETTHOUS et M. Mathieu LUSSEAU ne prennent pas part au débat car eux-mêmes ou un membre de leur famille travaillent au sein d'un des deux cabinets d'architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR :

- décide de confier la mission d'études pour l'aménagement d'un pôle de santé dans l'ancien presbytère à l'EURL DUGARRY ARCHITECTES, représentée par M. Camille DUGARRY et demeurant à Aire sur l'Adour
- accepte le montant de la mission qui s'élève à 5 400 € TTC
- charge M. le Maire de signer la lettre de mission à l'EURL DUGARRY Architectes ainsi que toutes autres pièces se rapportant à cette affaire.

Vente du terrain AB 542 à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour

Vu le Plan Local d'Urbanisme Communal,
Vu le plan figuratif de la parcelle AB n° 542 d'une superficie de 0a65ca, propriété de la commune d'Eugénie-Les-Bains,

Considérant que la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour exerce la compétence relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour se doit de régulariser la situation de l'emprise réelle du groupe scolaire d'Eugénie-Les-Bains,

Considérant qu'au regard de l'intérêt général manifeste de cette opération, afin de régulariser la situation de l'emprise réelle du groupe scolaire d'Eugénie-Les-Bains dont elle a la compétence, la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour souhaiterait acheter à la Commune d'Eugénie-Les-Bains la parcelle de terrain cadastrée AB n° 542 pour l'euro symbolique, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de vendre à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour la parcelle cadastrée section AB n° 542 d'une superficie totale de 2a65ca moyennant l'euro symbolique

- les frais relatifs à cette transaction sont à la charge de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour.
- M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes au dossier de vente.

Vote du compte de gestion 2017 du Lotissement Vergnes II

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de la Collectivité à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2017 du budget du Lotissement Vergnes II

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017 présenté par M. Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Lotissement Les Vergnes II	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
FONCTIONNEMENT	6 529.00 €		22 716.79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			0.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+ 16 187.79 €
Résultat global			+ 16 187.79 €

Le résultat de clôture, excédent de 16 187.79 €, sera affecté sur le budget 2018.

Vote du compte de gestion 2017 du Local Commercial BARBE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 du Local Commercial BARBE après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2017 du Local Commercial Barbe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017 présenté par M. Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Local Commercial BARBE	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	12 561.57 €	0.00 €	7 332.44 €
FONCTIONNEMENT	4 942.08 €		14 425.70 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			- 5 229.13 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+ 9 483.62 €
Résultat global			+ 4 254.49 €

Affectation des résultats 2017 sur le budget 2018 du Local Commercial BARBE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître
 - Un excédent de fonctionnement de 6 462.96 €
 - Un excédent reporté de 3 020.66 €
 - Un déficit d'investissement de 5 229.13 €
 - Soit un besoin de financement de 5 229.13 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2017 + 9 483.62 €
 - Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 5 229.13 €
 - Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 4 254.49 €
 - Déficit d'investissement reporté au compte 001 5 229.13 €

Vote du compte de gestion 2017 du budget principal de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune d'Eugénie après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2017 du budget principal de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017 présenté par M. Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Commune	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	352 537.25 €	0.00 €	211 436.20 €
FONCTIONNEMENT	500 019.78 €		716 441.59 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			- 141 101.05 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+ 216 421.81 €
Résultat global			+ 75 320.76 €

Affectation des résultats 2017 sur le budget principal de la commune, exercice 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître
 - Un excédent de fonctionnement de 125 823.49 €
 - Un excédent reporté de 90 598.32 €
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 216 421.81 €
 - Un déficit d'investissement de 141 101.05 €
 - Soit un besoin de financement de 141 101.05 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :
 - Résultat exploitation au 31/12/2017 – Excédent : + 216 421.81 €
 - Affectation complémentaire en réserve c/ 1068 141 101.05 €

- Résultat reporté en fonctionnement c/ 002 75 320.76 €
- Déficit d'investissement reporté au c/ 001 141 101.05 €

Budget prévisionnel principal de la commune 2018

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une prévision de budget principal communal 2018. Outre les dépenses obligatoires telles que remboursement d'emprunts, charges de personnels et frais de fonctionnement courants, les ressources prévisionnelles permettent de programmer les dépenses d'investissement suivantes :

- Travaux d'aménagement d'une écluse de contrôle du niveau d'eau du puits d'arrosage 10 668 €
- Four et armoire chaude pour la salle d'animation 11 050 €
- Tondeuse autoportée 24 648 €
- Matériel électroportatif 2 036 €
- Frais d'étude maison de santé 5 400 €
- Aménagement aire de stationnement Rue Vielle Boulangerie 2 687 €
- Achat terrain en bordure du cimetière 450 €
- Solde Mises aux normes accessibilité (BOP et THYSENKRUPP) 7 460 €

Le budget sera affiné dès que les recettes relatives aux dotations d'Etat et à la Fiscalité seront communiquées par l'Administration.

Séance du 10 avril 2018

Membres présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Absent excusé : Mme Céline DUMARTIN

Vote des taux d'imposition 2018

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux d'imposition des 3 taxes communales (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) votés en 2017.

Compte-tenu des bases communiquées par l'Administration Fiscale pour l'exercice 2018, le calcul du produit attendu 2018 est arrêté comme suit :

Diverses orientations seront étudiées alors, telles que :

- Goudronnage du parking de la poste
- Mise en place d'un système d'information interactive locale

et bien sûr restauration des façades des arènes en fonction de l'aide attribuée par l'Etat au titre de la DETR.

Questions diverses

- M. le Maire, sous réserve de l'avis de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, autorise MM. Michel BRETHERS et Serge LUCMORT à aménager une plateforme en bordure de la route de la voie ferrée, à l'entrée du lotissement Badoucat, afin d'y entreposer les conteneurs à ordures ménagères du lotissement. Il précise que les travaux et frais sont à charge des lotisseurs privés.
- M. Francis DUPOUTS a récupéré un évier de la salle d'animation et souhaite le placer dans le local ACCA. La commune prendra en charge les frais d'installation.

Impôt 2018	Bases	Taux	Produit
Taxe Habitation	370 800 €	17.88 %	66 299 €
Foncier Bâti	609 000 €	15.79 %	96 161 €
Foncier Non Bâti	23 700 €	59.98 %	14 215 €
Produit attendu :			176 675 €

Vote du budget communal 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par M. le Maire, poste par poste, et adopte, à l'unanimité, le budget communal 2018 qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Investissement	534 418.99 €	534 418.99 €
Fonctionnement	654 551.45 €	654 551.45 €

Principaux postes de dépenses de fonctionnement

- Chap. 011 – Charges à caractère général 138 756 €
- Chap. 012 - Charges de personnel 238 222 €
- Chap. 65 – Autres charges de gestion courante 38 346 €
- Chap. 66 – Charges financières (intérêts) 37 259 €

Chap. 67 – Charges exceptionnelles 56 967 €

Principaux postes de recettes de fonctionnement

Chap. 70 – Produits des services du domaine 4 385 €
Chap. 73 – Impôts et taxes 392 958 €
Chap. 74 – Dotations, subvention 129 337 €
Chap. 75 – Revenu des immeubles 29 377 €
Chap. 013 – Atténuations de charges 19 250 €
Chap. 002 – Report à nouveau 75 320 €

Principaux postes de dépenses d'investissement

Chap. 16 – Charges financières capital 108 949 €
Chap. 204 – Emprunts SYDEC 11 808 €

Opérations d'équipement

Circuit mémoire des eaux 1 300 €
Solde accessibilité 7 460 €
Système contrôle puits arrosage 10 668 €
Tondeuse autoportée 24 648 €
Four et armoire chaude salle animation 11 050 €
Achat terrain Mme BERGOS (cimetière) 450 €
Mobilier voirie clous et bornes voirie 2 687 €
Matériel électroportatif 2 036 €
Frais étude maison de santé 5 400 €
Restauration façades église 179 000 €
Aménagement aire extérieure fitness 18 000 €

Principaux postes de recettes d'investissement :

Chap. 10 – FC TVA et TLE 36 323 €
Chap. 13 – Subventions d'Equipement 74 733 €
Chap. 16 – Emprunts 135 000 €
Compte 1068 – Excédents fonctionnement capitalisés
..... 141 101 €

Vote du budget 2018 du Local Commercial BARBE

Le budget 2018 du Local Commercial BARBE est adopté à l'unanimité ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	10 679 €	10 679 €
Fonctionnement	15 654 €	15 654 €

Vote du budget 2018 du Lotissement VERGNES II

Le budget 2018 du Lotissement VERGNES II est adopté à l'unanimité ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	16 187 €	16 187 €

Admission en non-valeur d'une recette sur le budget principal

M. le Trésorier a informé M. le Maire qu'il ne pouvait recouvrer un titre de recettes d'un montant de 65.00 € émis au nom de Monsieur Christian ROGEMANN correspondant aux droits de place sur le marché durant l'année 2016.

Devant les difficultés de recouvrement, M. le Trésorier demande au Conseil Municipal d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'admettre la somme de 65.00 € en non-valeur sur le budget principal de la commune
- D'inscrire cette somme en dépenses sur le compte 6541, budget 2018
- Charge M. le Maire d'appliquer la présente décision.

Subventions versées aux Associations sur l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant des subventions attribuées aux diverses associations ainsi qu'il suit pour 2018 :

- Association de Gymnastique Eugénoise 500 €
- Amicale Les Sources 500 €
- Association de Pêche Agréée Aire / Adour 100 €
- ADAPEI 400 €
- ELAN TURSAN BASKET 700 €
- ACCA 1 500 €
- ASSOCIATION SPORTS LOISIRS EUGENOIS 500 €
- ALALE Centre Loisirs Aire sur l'Adour 500 €
- Lauréat concours peinture ESN Pentecôte 2018 ... 300€
- Restaurants du cœur Saint-Perdon 100 €
- Fondation « Les Amis d'Henri Emmanuelli » 500 €
- Union Sportive Dacquoise Course Cycliste 1^{er} mai 150 €

Contribution économique territoriale unique ; examen du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

M. le Maire donne lecture du rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 19 février 2018.

Cette commission est chargée d'évaluer le montant des charges transférées des communes à la communauté de communes et de fixer le montant des attributions de compensations versées ou prélevées à chaque commune.

Il convient de fixer les montants d'attribution alloués aux communes membres, par la prise en compte de nouvelles charges à transférer des communes à la communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-17 ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 relative à la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Vu l'arrêté interdépartemental DAACL n° 1409 du 16 décembre 2011 portant création de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour issue de la fusion des communautés de communes du Lézé et de l'Adour et d'Aire sur l'Adour,

Vu l'arrêté inter-préfectoral DAACL n°865 du 5 juillet 2012 portant modification des statuts de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral DAACL n°106 du 3 avril 2013 portant modification des statuts de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral DAACL n°547 du 28 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour ;

Le rapport traite également du transfert de charges de la compétence GEMAPI assurée par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil municipal,

Vu l'arrêté inter-préfectoral DAACL n°778 du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de communes et de définir les charges transférées par les communes membres a été dressé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges le 19 février 2018,

Le rapport de M. le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- approuve le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT le 19 février 2018 joint à la présente délibération,
- confirme le montant de l'attribution de compensation appliqué à chaque commune tel que précisé dans le tableau suivant :

Communes	Attribution de compensation 2017	Complément voirie 2018	A percevoir pour l'EPCI en 2018
Aire sur l'Adour	162 821,08 €	38 655.26 €	201 476.34 €
Arblade	30 376,00 €		30 376,00 €
Aurensan	561,00 €		561,00 €
Bahus-Soubiran	45 699,50 €		45 699,50 €
Barcelonne-du-Gers	12 748,00 €		12 748,00 €
Bernède	30 918,00 €		30 918,00 €
Buanes	39 025,15 €	91.22 €	39 116.37 €
Classun	35 253,00 €		35 253,00 €
Corneillan	22 802,00 €		22 802,00 €
Duhort-Bachen	87 579,95 €		87 579,95 €
Gée-Rivière	8 126,00 €		8 126,00 €
Lannux	29 064,00 €		29 064,00 €
Latrille	19 268,90 €		19 268,90 €
Projan	29 089,00 €		29 089,00 €

Renung	76 600,00 €		76 600,00 €
St Loubouer	32 173,00 €		32 173,00 €
Sarron	12 767,00 €		12 767,00 €
Ségos	18 088,00 €		18 088,00 €
Vergoignan	31 330,95 €		31 330,95 €
Vielle-Tursan	46 255,00 €		46 255,00 €
Eugénie-les-Bains	- 25 054,12 €		- 25 054,12 €
St Agnet	- 24 068,00 €		- 24 068,00 €
Total	721 423.41 €	38 746.48 €	760 169.89 €

Bornage du terrain de M. HEBRARD

Le bornage a été effectué par la société des Géomètres-experts aturins d'Aire sur l'Adour. Il en ressort que l'implantation des constructions de M. HEBRARD déborde sur les terrains voisins appartenant à la commune et à M. Henri LAFARGUE. M. HEBRARD a refusé de signer le document de bornage car il a souhaité contacter son notaire auparavant. A ce jour, trois semaines après le bornage, M. HEBRARD n'a donné aucune suite à la demande. Devant l'absence de réponse, M. le Maire va devoir faire procéder à un bornage judiciaire.

Restauration des façades de l'église

Le Conseil Municipal a voté sur le budget 2018 la restauration des façades de l'église. Le financement prévisionnel est basé sur le seul devis reçu actuellement et établi par l'entreprise THM pour un montant TTC de 178 997.30 € TTC.

M. le Maire a sollicité la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole pour la proposition de prêts nécessaires au financement.

Le Conseil Municipal, après étude des deux propositions, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour :
 - Un prêt de 30 000 € sur deux ans pour financer le TVA au taux de 0.42 % avec frais de dossier de 100 €
 - Un prêt de 105 000 € sur 15 ans au taux de 1.46 % avec 105 € de frais de dossier
- Précise que le contrat sera signé à condition que la DETR sollicitée pour ces travaux auprès de la Préfecture des Landes soit accordée en 2018.

Vol et dégradation du local ACCA

Dans la nuit du 27 au 28 mars dernier, le local de l'ACCA a subi un vol avec effraction. Un dépôt de plainte a été déposé auprès de la gendarmerie d'Aire sur l'Adour. Le montant des réparations s'élève à 578.40 €, celui du vol à 200 €.

Aménagement du Lotissement IRAGON

M. le Maire a sollicité M. Philippe LAFITTE, géomètre à Saint-Sever, pour établir une proposition d'honoraires pour l'aménagement du lotissement qui s'élève à 19 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires avec M. Lafitte.

Questions diverses

- M. Michel BRETHERS rapporte qu'il a été interpellé par M. Guy FREZOULS, résident du lotissement Les Vergnes, qui demande la création d'un chemin piétonnier reliant le lotissement au centre bourg. M. le maire répond que le lotissement se trouve hors agglomération et que cet aménagement n'est pas de la compétence de la commune. En outre, la création d'un chemin piétonnier nécessiterait le busage du fossé ce qui n'est pas possible hors agglomération. Si effectivement un tel aménagement avait été évoqué lors de la création du lotissement, c'était dans le cadre d'un projet d'aménagement global de la zone avec aménagement de logements « Sénoriales » sur l'ensemble des terrains situés entre le lotissement et la route de la poste. Ce projet n'a pu aboutir et la liaison piétonne n'est donc plus envisageable en l'état.

Il rappelle cependant qu'un chemin piétonnier relie la route du Mouliot, à la sortie du Camping, à la route

de la poste et qu'ensuite les piétons sont invités à rejoindre le bourg au travers du parc.

Séance du 07 mai 2018

Membres présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

Plan de financement des travaux de restauration des façades de l'église

Après sollicitation et réponse de la Préfecture des Landes, M. le Maire présente le plan de financement des travaux de restauration des façades de l'église qui s'établit comme suit :

- Subvention DETR 30 %
- Participation commuable financée par deux prêts court et moyen terme :
 - 105 000 € sur 15 ans
 - 30 000 € sur 2 ans pour avance TVA et Subvention.

Subvention FEC 2018

Suite à la réunion du 18/04/2018, il est confirmé que le FEC 2018 sera identique au montant du FEC 2017.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite auprès de M. le Président du Conseil Départemental des Landes, l'attribution d'une subvention dans le cadre de la répartition du Fonds d'Équipement des Communes, exercice 2018, pour l'acquisition d'équipements pour les cuisines de la salle d'animation :

- Four mixte RETIGO 7 766.00 € TTC
- Armoire chaude 3 438.36 € TTC
- Divers accessoires 345.60 € TTC

Projet d'animation « EUGENIE LES FLOTS »

Afin de dynamiser l'animation tout en renforçant la cohésion des Eugénois, curistes et autres touristes, les acteurs de l'animation de la station thermale et la municipalité ont décidé de lancer une animation dénommée « Eugénie Les Flots » qui se déroulera à partir du 13 juillet et durant quatre semaines.

Le Conseil Municipal décide que la commune financera les investissements de cette première édition ainsi que le tremplin musical. Les crédits nécessaires seront pris sur les excédents budgétaires.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, décide de passer commande pour l'acquisition de 50 baignoires de soleil, 16 parasols ainsi que des voiles, brumisateurs et autres éléments de décoration pour un montant TTC de 4 176.48 €.

La dépense fera l'objet de l'ouverture d'une opération d'équipement en section d'investissement afin de récupérer la TVA.

Deux paillottes seront installées avec minibars où seront vendus jus de fruits, bières, glaces, ...

Les couleurs choisies pour cet évènement sont Bleu orange/blanc et rouge. Les chapiteaux seront décorés suivant ce thème.

Création de deux emplois temporaires saisonniers (article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

Afin d'assurer l'animation et la gestion de cette opération mais aussi de rapprocher les différentes générations eugénoises,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- Afin de faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service Animation, de créer deux emplois temporaires à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, d'adjoints d'animation, catégorie hiérarchique C, pour la période du 12 juillet 2018 au 10 août 2018 inclus,
- que les deux agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions de : Animation des journées d'animation « Eugénie Les Flots », Installation du matériel, Accueil du Public, Organisation

et suivi du déroulement des animations avec gestion du matériel et des buvettes et autres stands,

- qu'aucun niveau minimum n'est requis pour postuler à ces emplois,
- que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} Classe, Echelle C1, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois,
- que les crédits nécessaires à la rémunération des deux agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Événement Tremplin Musical du 22 juin 2018

Dans le cadre de l'organisation du Tremplin Musical qui se tiendra à Eugénie, le 22 juin 2018, le Conseil Municipal décide que la commune prendra en charge le budget sonorisation nécessaire pour équiper les deux scènes musicales ; le montant de ce budget est d'environ 2 000 €.

L'Association Eugénie Santé Nature financera les cachets pour les groupes musicaux participants.

Passage du Tour de France à Eugénie

Le Tour de France traversera notre commune le jeudi 26 juillet 2018, route de Duhort-route d'Aire-route de Geaune. Les routes seront fermées à l'ensemble de la circulation de 12h à 17h. Le passage de la caravane est prévu à 14h16, celui des cyclistes entre 16h04 et 16h16. Les routes sont privatisées par la Société organisatrice du Tour de France.

La circulation et le stationnement en bordure de route seront strictement interdits pour tous les usagers y compris les riverains qui ont un accès direct.

La Mairie d'Eugénie a été pré-retenue comme centre de commandement lors de cette journée. Si ce choix se confirme, les différentes autorités, gen-

darmerie, préfecture, protection civile, télévision s'établiront dans les locaux de la mairie.

Achat de barrières de voirie

Afin de sécuriser les accès sur la route du tour, il est nécessaire d'acheter des barrières de voirie supplémentaires, la commune n'en possédant que 5.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de passer commande auprès de GUICHARD COLLECTIVITES pour l'achat de 40 barrières de voirie avec remorque de transport pour un prix TTC de 4 498.80 € et mandate M. le Maire pour inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2018.

Questions diverses

- Limitation de vitesse dans le bourg : La Préfecture a fait suivre à la mairie une doléance de curiste qui dit que, malgré la limitation de vitesse des véhicules à 30 km/h dans le bourg, la sécurité des piétons n'est pas garantie en raison de l'absence de trottoirs et de ralentisseurs. M. le Maire rappelle que sur la Rue René Vielle, l'aménagement des places de stationnement minute tient lieu de chicane visant à permettre le stationnement mais aussi à ralentir les véhicules. Pour ce qui est des trottoirs ou chemins piétonniers, ils sont bien aménagés sur la Rue Vielle ainsi que sur les Routes de Mounon et d'Aire. Des échanges sont en cours avec la Préfecture pour améliorer la sécurité des usagers. Dans le cas où la commune serait contrainte d'aménager des ralentisseurs sur la route d'Aire, la limitation de vitesse pourrait être relevée à 50 km/heure.
- Mme LUCMORT signale que l'habillage du local technique situé en face de Chez Léonie et qui appartient à la Cie Thermale est en mauvais état et demande de qui relève la réfection du bardage bois.
- Mme LUCMORT rappelle ensuite la demande des « cuiseurs » lors des soirées carcasses ou autres barbecues qui demandent s'il est possible d'aménagement un auvent pour se protéger en cas de mauvais temps. La solution retenue par le Conseil Municipal est de ne plus faire un deuxième passage pour réchauffer les grillades comme il se fait jusqu'à présent mais de

- faire la cuisson en une seule fois et de maintenir la viande cuite dans l'armoire chauffante.
- Des curistes ont signalé que, par temps de pluie, le chemin piétonnier reliant le Clos Nicolas et les Thermes est impraticable à cause de trous qui se remplissent d'eau et de boue.
- M. le Maire propose d'aménager des étagères à côté de la chambre froide afin d'y déposer de la vaisselle en permanence de façon que les associations puissent en disposer.
- Dès que l'Entreprise TURSAN-ADOUR-ELAGAGE aura procédé au nettoyage, le terrain longeant le cimetière seraensemencé et replanté afin de protéger le cimetière.
- M. Michel BRETHES signale que le rideau de scène de la salle d'animation est déchiré et qu'il faudrait le réparer.

Tarif pour la location de la salle d'animation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris, à compter du 01 juin 2018 :

Objet	Tarif	Durée	Observations
Particuliers résidant hors commune	750 €	Week-end	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Particuliers résidant hors commune	460 €	1 jour	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Particuliers résidant sur la commune	300 €	Week-end	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Particuliers résidant sur la commune	200 €	1 jour	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Professionnels résidents ou non sur la commune	300 €	1 jour	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris
Professionnels résidents ou non sur la commune	300 €	1 jour	location de la salle d'animation, accès cuisines, vaisselle et mobilier compris

Quelques évènements en images ...

ÉTAT DES LIEUX COMMERCES



La Chambre de Commerce a initié une enquête auprès de commerçants Aturins et Eugénois afin d'établir un état des lieux et d'engager une réflexion pour les futurs axes à suivre. Les résultats de cette enquête seront présentés aux commerçants et restaurateurs Eugénois, au cours d'une réunion qui s'est tenue le mercredi 21 mars à 20h30 à la mairie.

COMMÉMORATION DU 08 MAI



La cérémonie commémorative du lundi 8 mai à 11H30 a rassemblé un grand nombre d'Eugénois dont de nombreux enfants accompagnés de leurs parents.

Les enfants ont rendu hommage à nos combattants en déposant des fleurs au pied du Monument aux Morts.

FÊTE DES MÈRES

Le samedi 26 mai, lors du vin d'honneur organisé à l'occasion de la fête des mères, deux nouvelles mamans ont été mises à l'honneur, les deux autres ne pouvant être présentes :

Nathalie CANTARELLI : maman de Marius CANTARELLI

Jennifer ANDRIOT : maman de Nolan LAPRADE



Nous les félicitons à nouveau ainsi qu'aux papas...

De nombreuses mamans (accompagnées de leur famille) ont répondu une nouvelle fois présentes à cette invitation. Ce rendez-vous annuel incontournable, et au vu du succès des petits fours salés et sucrés, semble ravir les eugénois.

Le Conseil Municipal remercie les jeunes mamans et papas ainsi que la population pour leur présence à cette soirée...





TOUR DE FRANCE 2018

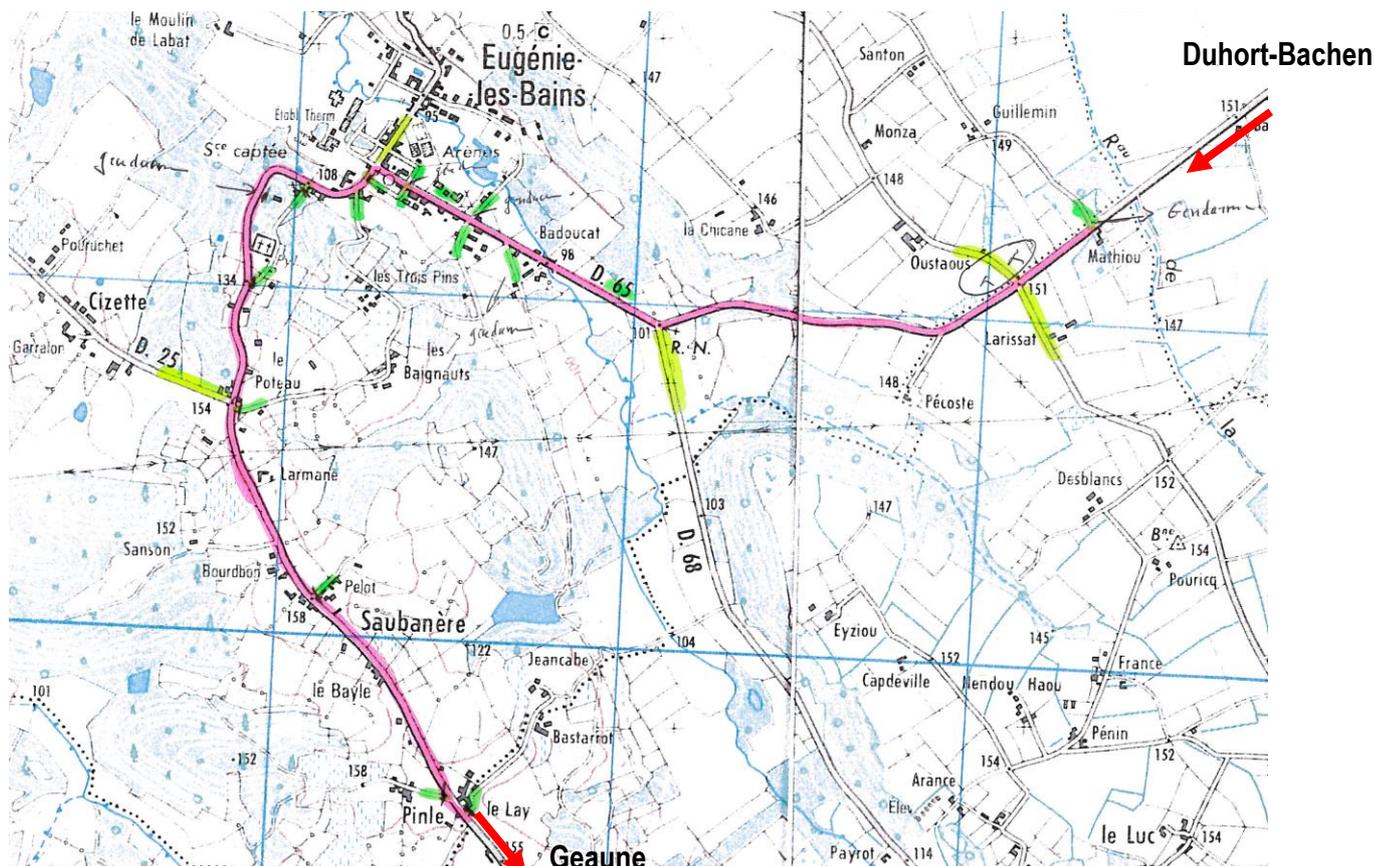
Jeudi 26 juillet 2018

La route départementale sera privatisée par la société du Tour de France de **12H à 18H** et sera interdite à toutes circulations.

Passage de la caravane : **à partir de 14H**

Passage des coureurs : **entre 16H et 16H15**

Merci de veiller à ce que vos animaux ne vagabondent pas et soient attachés, fermés ou tenus en laisse durant l'après-midi.





Maison de Services au Public : **MSAP**

4 rue René Méricam
40800 AIRE sur l'ADOUR

Horaires d'ouverture de la MSAP :

Du Lundi au Vendredi :

9h-12h30

13h30-17h30
(16h30 le vendredi).

Coordonnées :

Téléphone :

05 58 71 61 65

Site internet :

www.cdcaire.org



Ou sur la rubrique VIVRE HABITER (les services aux usagers)



**Services qui peuvent Accueillir, Renseigner et Orienter
les Gersois et les Landais :**

SERVICES	PERMANENCES	TÉL
POINT ACCES NUMERIQUE (P.A.N.) Accompagnement et accès aux sites : <ul style="list-style-type: none"> • pole-emploi.fr • caf.fr • ameli.fr (CPAM) • msa.fr • emploi store (formations...) • ... 	Avec accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 14h-17h • Du mardi au jeudi 9h-12h / 14h-16h30 • Vendredi 9h-12h Accès libre : <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 10h-12h / 14h-17h • Du mardi au jeudi 9h-12h / 14h- 17h • Vendredi 9h/12h 	05 58 71 61 65
POINT INFO FAMILLE (PIF) <ul style="list-style-type: none"> • Accès au logement • Handicap • Naissance, Education, • Parentalité, Adoption • Consommation • Succession • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi 9h30-12h30 / 14h-17h • Jeudi 9h-12h 	05 58 71 92 98
CAF des Landes Caisse des Allocations Familiales	Jeudi sur RDV (Pour les Gersois : accueil et renseignements auprès du P.A.N.)	0 810 254 010
Accueil et Solidarité Logements d'Urgence	Tous les jours sauf les 1 ^{er} et 3 ^{ème} lundis du mois	05 58 71 30 77
CDAD Conseil Départemental d'Accès au Droit. <i>Permanences gratuites</i>	Sur rdv auprès des accueillants du PIF : <ul style="list-style-type: none"> • Huissier : 1^{er} merc. du mois • Notaire : 2^{ème} merc. du mois • Avocat : 3^{ème} merc. du mois 	05 58 71 92 98
AMCF Accueil Médiation Conflits Familiaux	Sur rdv les mercredis matin et jeudis soir	05 58 46 39 00 06 27 28 38 84



**Autres Services qui peuvent Accueillir, Renseigner et Orienter
les Gersois et les Landais**

SERVICES	PERMANENCES	TÉL
CIDFF Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Mardi après-midi sur RDV	05 58 46 41 43
ADIL DES LANDES Conseils sur les questions juridiques, fiscales et financières relatives au logement et à l'habitat	2 ^{ème} mardi du mois sur RDV	05 58 46 58 58
AST Association Solidarité par le Travail	Jeudi journée et vendredi matin	07 84 10 51 79
Relais Assistants Maternels (RAM) du CIAS	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit avec ou sans rdv les lundi, mardi, jeudi et vendredi am. Ateliers d'éveil à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent les lundi et mardi matin. 	06 31 17 85 70
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES		
Protection Maternelle Infantile PMI	<ul style="list-style-type: none"> Permanence sans rdv de la puéricultrice le lundi de 9h à 12h. Consultation sur RDV avec le médecin (pédiatre) 1 fois par mois. 	05 58 71 61 65
Centre de Planification et d'Education familiale CPEF	Permanence de la Sage-femme et de la Psychologue 2 mercredis après-midi par mois sur RDV.	05 58 79 32 25

Autres Infos pour les habitants du Gers :

- **Mission Locale** du Gers : 05 62 05 32 32
- **Assistants sociaux** Conseil Départemental du Gers : 05 62 69 76 80
- **CMPP** du Gers sur rdv : 05 62 61 20 70
- **CAF** du Gers : Point Relais à Nogaro le mardi et mercredi de 10h à 12h et sur rdv à Riscle : 0 810 25 32 10
- **MSA** sur rdv à Riscle : 05 42 54 04 00
- **CPAM** sur rdv à Riscle et Nogaro : 36 46
- **MSAP** de Barcelonne du Gers (Point Accès Numérique) : 05 62 09 46 33



Services à destination
des Landais uniquement

SERVICES	PERMANENCES	TÉL
CARSAT Retraite	1 ^{er} lundi du mois sur RDV.	39 60
CARSAT Service Social	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi du mois sur RDV.	05 58 06 51 70
Mission Locale des Landes pour les 16/25 ans	Du lundi au vendredi sur rdv	05 58 71 95 52
Centre Hospitalier Ste Anne CMP	Sur RDV le jeudi.	05 58 85 80 30
Service Social Centre de Gestion des Landes	Sur RDV.	07 84 10 51 79
CMPP Centre Médico Psycho Pédagogique	Psychologue et Pédopsychiatre sur RDV.	05 58 75 20 77
CPAM des Landes Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mercredi 9h-12h sans rdv	36 46
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES		
<u>POLE SOCIAL :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Assistantes Sociales, • Référent RSA, • Conseillère en Économie Sociale et Familiale. 	Sur RDV en appelant de 9h à 10h du lundi au vendredi.	05 58 71 47 81
<u>Pôle PROTECTION de l'ENFANCE :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Educatrice • Psychologue 	Sur RDV.	05 58 71 61 65

Autres services présents :

- Médecine Préventive du Centre de Gestion (Tél. 05 58 85 80 22),
- Service Santé au Travail des Landes (Tél. 05 58 05 76 40),
- UDAF des Landes (Union Départementale des Associations Familiales),
- AIREL (Accompagnement Individuel à la Reprise d'Emploi dans les Landes),
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).
- ...



Maison de Services au Public
MSAP d'Aire sur l'Adour



Horaires
POINT ACCES NUMERIQUE

	Accès <u>AVEC</u> Accompagnement	Accès Libre <u>SANS</u> Accompagnement
LUNDI	14h-17h	10h-12h et 14h-17h
MARDI	9h-12h et 14h-16h30	9h-12h et 14h-17h
MERCREDI	9h-12h et 14h-16h30	9h-12h et 14h-17h
JEUDI	9h-12h et 14h-16h30	9h-12h et 14h-17h
VENDREDI	9h-12h	9h-12h



Maison de Services au Public
MSAP
4 rue René Méricam
40 800 AIRE SUR L'ADOUR
Tel. 05 58 71 61 65



ASSOCIATION SPORTS LOISIRS EUGENOIS – ASLE

FETE DU SPORT

SAMEDI 14 JUILLET

Randonnée cyclotouriste / 3 circuits 48 – 67 – 84 kms : départs à partir de **08H00**

Randonnée VTT / 3 circuits 26 – 35 – 45 kms : départs à partir de **08H00**

Randonnée pédestre guidée / 2 circuits 9 – 15 kms : départs à partir de **08H30**

12H00 remise des récompenses – APERITIF

13H00 REPAS TRADITIONNEL
SUPER AMBIANCE FERIA !!!!

Animé par la banda « Los Pastouros » de Bahus-Soubiran

Menu : Assiette des cyclos – Magret de canard grillé / Frites – Salade / Fromage – Glace
Café / TURSAN rouge et rosé

Adultes 15 € - Enfants 6 à 12 ans 10 €

Retransmission sur écran
géant de l'étape du tour :
DREUX – AMIENS



19H30 GRANDE SOIREE MOULES/FRITES

Menu : Moules / Frites – Glace – Vin – Café

Adultes 10 € - Enfants 6 à 10 ans 5 €

20H30 SOIREE DANSANTE GRATUITE

Animée par Michel LAUNEY

Inscriptions pour les repas auprès de l'Office de Tourisme d'Eugénie-les-Bains – 05 58 51 13 16

COMITE DES FETES

Eugénie - Les - Bains

LES PETITES PATRONALES

9 - 10 - 11 - 12 & 15 Août 2018

EB

Jeudi 9 Août

21h : Loto-Bingo
(à la salle d'animations)
doté de nombreux lots
Buvette - Pâtisseries - Sandwichs

Vendredi 10 Août

19h30 : Remise des Clés
par Mr le Maire au Comité des Fêtes

20h30 : Beefsteack *
Tourvin - Escargots - Entrecôte / Frites
Salade / Fromage - Dessert -
Café et Vins compris
Ad. 14 € - Enfant. 8 € sur inscription
animé par Fun Bodeg'

Samedi 11 Août

15h : Spectacle de Marionnettes
(place de la Mairie)

15h30 - 17h30 : Animations pour les enfants
(place de la Mairie)

Maquillage / Petits chevaux
Sculptures de ballons / Jeux en bois

16h : Concours de Pétanque
(aux arènes) - sur invitation

Pass illimité :
1 enfant : 3 €
2 enfants : 5 €

Samedi 11 Août

100% MUSIQUE Made in LANDES

de 18 h à minuit

18 h : Bal Gascon

Tiquetorthois
Perquie (no)

20h30
S.M.D.
APART
Castets (no)

LOU BRASS BAND
Bicarrosee (no)

Réservations pour TOUS les repas
au 05.58.51.13.16 (Office de Tourisme)
avant le 07/08/18

Le Comité des Fêtes ne répond ni des vols, ni des accidents
Vu Mr le Maire & Vu Mr le Président du Comité

Dimanche 12 Août

10h30 : Messe en musique
suivie de la cérémonie au monument aux morts

12h : Apéritif concert
avec l'Harmonie des Petites Landes
au Bar du Comité des Fêtes sur la place

17h : Course Landaise Hors - Compétition
Ganadería Deyris - Cuadrilla C. Aignion
Participation de 2 élèves de l'École Taurine

Entrée générale : 14 € - Licenciés : 5 €
Gratuit jusqu'à 18 ans

20h : Repas* (sur la place)
animé par Fun Bodeg'
Menu: Faux filet / Frites - Fromage - Glace
Prix : 10€ sur inscription

23h : Feu d'Artifice
(sur les bords de la cascade)

Mercredi 15 Août

10h : Rassemblement de voitures anciennes
(+ de 25 ans) ouvert à tous

13h : Repas* (sur la place)
Animé par Phil Alone
Menu: Mouton / Frites - Dessert - 10 € - Places limitées
Menu enf. - de 10 ans : Nuggets / Frites - Dessert - 7 €
sur inscription

EUGENIE SANTE SANTE

Journée Jardins et Peinture du Lundi de Pentecôte

Pour sa 6^{ième} édition, c'est sous le soleil (et oui il était là ce jour-là !!!) que s'est déroulée cette journée qui maintenant est devenue un rendez-vous convivial et incontournable de notre petit village. Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui nous aident dans la préparation et le déroulement de la journée, toujours avec bonne humeur et entrain ce qui contribue à sa réussite.

Le menu composé par Damien a fait le bonheur des gourmands, cette année nous avons eu un record de participation exposants.

La remise des prix du concours de peinture est toujours un moment fort de la fin de la journée avec une forte participation au vote.

Le thème de cette année était le potager et nous avons pu voir défiler de nombreux chapeaux toujours aussi originaux !



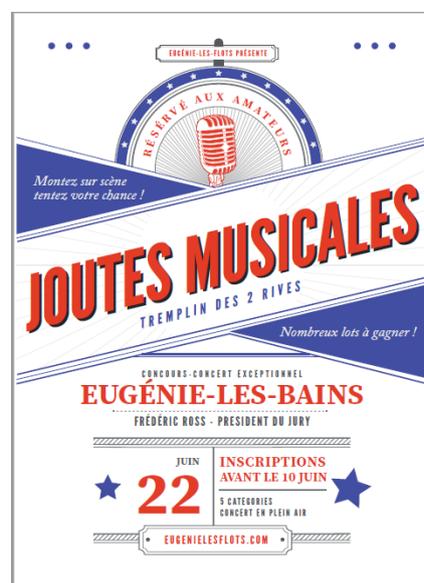
Le thème retenu pour 2019 : "La faune et la flore de nos bassins" donc amis photographes à vos appareils !



UN PROGRAMME A VENIR CHARGE ...

En préambule de l'évènement de l'été **EUGENIE-les-FLOTS** nous organisons un concours de chant qui réunira sur la commune **21 candidats venant de toute l'Aquitaine et Midi-Pyrénées devant un jury composé de 8 personnes et présidé par Frédéric Ross (Coach vocal, découvreur de talents pour The Voice, Incroyable talent et casteur pour M6 et Shine TV).**

C'est un **ÉVÈNEMENT musical** monté (comme le projet Eugénie-les-flots) dans l'urgence mais avec passion et détermination par tout le comité organisateur : Mairie, ESN, OT et Les établissements Michel Guérard. **Il a été conçu en plein partenariat avec les deux cafetiers restaurateurs du centre village à savoir : Édith, le bistrot d'Eugénie et Alex, chez Léonie.** L'idée est de concevoir une soirée musicale de qualité autour d'un repas pour les chanteurs et les supporters venus les applaudir.



JOURNEE JEUX ET FEU LE 13 JUILLET



Cette journée sera celle du lancement d'Eugénie les Flots. Le programme que nous vous avons concocté sera comme d'habitude familiale et convivial avec un gouter offert pour les enfants, des jeux et un snack grillades.

Les 3 moments forts seront :

- L'animation pour enfants "les savants fous" ou comment appréhender les sciences en s'amusant
- Le premier concert de l'été à **20h** avec un programme 100% The Voice Kids ! Première Partie : **Léo Ristorto** Concert : **Valentin Vierling** En partenariat avec Radio d'Artagnan.
- Et à **23h** le **feu d'artifice** de clôture

Affiche en cours de réalisation.

DU 13 JUILLET AU 10 AOUT DESTINATION « EUGENIE-LES-FLOTS »

PARESSE JOYEUSE ET GOURMANDE

NE PARTEZ PLUS EN VACANCES, PROFITEZ A EUGENIE-LES-FLOTS



Pourquoi ce projet ?

- ◆ envie de dynamiser notre village (ses terrasses, ses commerces) et rajeunir son image
- ◆ une proposition qui ne s'adresserait pas seulement aux curistes, mais aussi aux locaux et régionaux,
- ◆ créer un événement différent des évènements locaux (fêtes, tauromachie, repas)
- ◆ pour que les « Eugénois », toutes générations confondues, réinvestissent leur village et profitent de la beauté des jardins (n'est-t-il pas vrai que souvent on ne voit plus les richesses qui nous entourent et on court les chercher plus loin... ?)
- ◆ pour donner envie aux habitants de la région de venir passer un bon moment dans notre village

Comment ?

- ◆ créer notre « Eugénie-Plage » en installant autour des bassins une zone de loisirs composée de parasols, transats, brumisateurs
- ◆ offrir tous les jours un éventail d'animations pour tous les publics (yoga, salsa, belote, jeux traditionnels, lecture ...)
- ◆ en relais et en accord avec nos 2 bars, de 14h à 20h, une petite buvette conviviale
- ◆ tous les vendredis soir un concert, suivi d'un repas organisé par Edith au Bistrot et Alexandre, chez Léonie

Donc du 13 juillet au 10 août, sieste obligatoire à « EUGENIE-LES-FLOTS », nous comptons sur vous pour que ce projet novateur soit un succès et découvrez vite son riche programme....

Plus d'infos ? Détails du programme, inscription aux activités :

- Page Facebook : eugenie-plage
- Compte Instagram : eugenielesflots
- Site internet : www.eugenie-les-flots.fr

Projet porté conjointement par : la Mairie, l'Office de Tourisme, l'association « Eugénie Santé Nature » et la Maison GUERARD. Participation de l'Amicale des Sources et du Comité des Fêtes.

**EUGENIE
LES FLOTS**

PAILLOTE | MUSIC
FOOD & DRINKS
ESPACE PITCHOUNS
ANIMATIONS
CONCERT GRATUIT
EVERY VENDREDI

14:00
20:00

13 JUILLET / 10 AOÛT
EUGENIELESFLOTS.COM



PROGRAMMATION

ZEN

SIESTE MUSICALE *
/TOUS LES JOURS 14H00
TRICOT PAPOTE *
/LUNDI 14H00
QI GONG *
/MARDI 18H30
YOGA **
/MERCREDI 15H
RÉFLEXOLOGIE
/JEUDI 15H

DANCE !

APERO SALSA + INITIATION
/1 AOÛT
APERO SALSA + INITIATION
/8 AOÛT

MUSIC*

CONCERT «THE VOICE KIDS»
L. RISTORTO/V.VIERLING
+ FEU D'ARTIFICE
/13 JUILLET
ROMAIN UGHETTO
/20 JUILLET
CORENTIN CALL
/27 JUILLET
JONATAN JIMENEZ
/3 AOÛT

* GRATUIT
* INSCRIPTION REQUISE

PLAY

CROQUET *
/LUNDI 17H
QUILLES AU MAILLET *
/MARDI 16H
FLECHETTES *
/MERCREDI 16H
MÖLKKY *
/JEUDI 16H
LANCER DE BÉRET *
/VENDREDI 17H
BELOTE EN FOLIE *
/SAMEDI 15H
GYROPODE *
/DIMANCHE 15H00
FÊTE DU SPORT + BAL *
/14 JUILLET
MODÉLISME NAVAL
/18 JUILLET
ZUMBA MUM-KID *
/29 JUILLET
RANDO-TRAIL + ZUMBA *
BBQ COMMUNAUTAIRE
/5 AOÛT

KIDS

MAQUILLAGE
/LUNDI 16H00
BALADE CALÈCHE
/MERCREDI 17H30
ATELIER CRÉATIF
/VENDREDI 16H00

TOUTES LES INFOS SUR
EUGENIELESFLOTS.COM

